

Le 21 février 2012

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 21 février 2012 à 19h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Christian Gravel et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dufresne, maire suppléant.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-056-02-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 5) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

SM-057-02-12

**APPEL D'OFFRES: DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PHASES
V ET VI : RÉSULTATS**

CONSIDÉRANT les soumissions reçus dont voici le détail, taxes incluses :

Construction & Pavage Portneuf	1 056 869,32 \$
Pax excavation inc.	1 227 622,57 \$
ITE construction inc.	1 313 207,83 \$
Allen entrepreneur général inc.	1 342 908,00 \$
Charles-Auguste Fortier inc.	1 554 100,98 \$
Méto Excavation inc.	1 719 353,80 \$
Constructions & Pavages continental	1 723 883,41 \$

CONSIDÉRANT les recommandations de BPR infrastructure inc.;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission de Construction & Pavage Portneuf inc. soit acceptée au montant de 1 056 869,32 \$, taxes incluses, pour le prolongement au développement résidentiel phases V et VI étant le plus bas soumissionnaire et conforme au devis.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-058-02-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 19h10.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Marc Dufresne, maire suppléant

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Marc Dufresne, maire suppléant